

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Le Cateau

Arrêté 2023-05-01

**Arrêté de Réglementation de la circulation et du stationnement lors de la brocante du
dimanche 4 juin 2023**

Le maire de la commune de TROISVILLES

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la brocante rue d'Audencourt et rue du Fayt le dimanche 4 juin 2023,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette brocante,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 - Les bradeurs seront autorisés à installer leurs étals sur les trottoirs : Rue d'Audencourt, rue du Fayt

Article 2 - La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies suivantes le dimanche 4 juin 2023 (sauf pour les services d'urgences) : La rue d'Audencourt et la rue du Fayt seront interdites à la circulation le dimanche de 6h à 18h.

Article 3 - Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la brocante seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par la commune et des mesures de sécurité pour contrer les risques de véhicules forçant les barrages seront mises en place (véhicules lourds bloquant les rues d'Audencourt et du Fayt).

Article 5 - La brigade de gendarmerie de Le Cateau et les services municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troisvilles, le 30 mai 2023

Le Maire,

Jérémy RICHARD.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE TROISVILLES' at the top and '(Nord)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written across the stamp and extends to the left.